

## REGLEMENT\* DE LA GUYANCOURSE 2026

La 30<sup>ème</sup> édition de la Guyancourse est une manifestation sportive prévue le 12 Avril 2026, organisée par l'Entente Athlétique de Saint-Quentin-en-Yvelines (EASQY) avec l'aide de la Ville de Guyancourt.

### HORAIRES ET LIEU

La manifestation comprend deux épreuves

- Une de de **22 km**, individuelle ouverte aux personnes nées en 2008 et avant
- Une de **11 km**, individuelle ouverte aux personnes nées en 2010 et avant
- 3 courses réservées aux enfants, dont les distances et les catégories correspondantes sont indiquées dans le Tableau 1
- Une épreuve Marche Nordique de 13km.

L'épreuve de 22 km (épreuve A-1) est limitée à 300 participants.

L'épreuve de 11km (épreuve A-2) est limitée à 400 participants.

L'épreuve de 13km (épreuve A-3) est limitée à 100 participants.

L'ensemble des épreuves aura lieu s'il y a au minimum 10 participants par course sauf la course E-3

Le départ et l'arrivée ont lieu au gymnase des Droits de l'Homme à Guyancourt (Yvelines).

**Tableau 1 : Caractéristiques et horaires des courses**

	N° de course	Distance	Catégorie/ Année de naissance	Horaire de départ
Courses Enfants	E-1	750 m	Eveil Athlétique né(e)s entre 2017 et 2019	9h00
	E-2	1100 m	Poussin(e)s né(e)s entre 2015 et 2016	9h15
	E-3	400 m	<b>Course Para Athlétisme</b> Du poussin(e)s au Cadet(te)s né(e)s entre 2015 et 2012	9h30
	E-4	2000m / 3000m	Benjamin(e)s/minimes né(e)s entre 2014 et 2011	9h40

	N° de course	Distance	Catégorie/ Année de naissance	Horaire de départ
Course Adulte	A-1	22 km	A partir de cadet(te)s Né (e)s en 2008 et avant	09h30
	A-4	2 km	<b>Course Para Athlétisme</b> A partir de juniors Né (e)s en 2010 et avant	9h45
	A-2	11 km	A partir de cadet(te)s Né (e)s en 2010 et avant	10h30
MN	A-3	13 km	A partir de cadet(te)s Né (e)s en 2010 et avant	9h35

Le présent règlement s'applique aux épreuves de 22km, 11km et 13km - épreuve A-1, A-2, A-3 et A-4.

Les conditions générales de participation s'appliquent à l'ensemble des courses.

Les spécificités liées aux courses enfants sont données dans un paragraphe spécifique ci-après.

## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de l'easq/événements/guyancourse

Ou directement via le lien suivant : [La Guyancourse 2026 » Inscrivez-vous en ligne ! | onsinscrit.com](https://www.guyancourse2026.com/inscriptions)

Jusqu'au jeudi 09 avril 2026 à 12h00.

Il sera également possible de s'inscrire le samedi 11 avril 2026 de 14h00 à 17h00 au gymnase des Droits de l'Homme dans la limite des dossards par course.

Le 22km individuels sont ouverts aux personnes nées en 2008 et avant, Les 11 km et 13 km individuels sont ouverts aux personnes nées en 2010 et avant, qu'elles soient licenciées FFA ou non. Pour être inscrit, chaque coureur devra saisir son dossier d'inscription, fournir sa licence ou son Parcours de Prévention Santé FFA (PPS) en cours de validité et s'acquitter des droits d'inscription.

**La course A-4 est ouverte uniquement aux adultes (à partir de juniors) en situation de handicap mais elle n'est pas accessible aux fauteuils roulants.**

La participation à la compétition est soumise à la fourniture obligatoire, au choix :

- ◆ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : toutes autres licences FFA ne sont pas acceptées)
- ◆ D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, la « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » ;

- ◆ D'un certificat médical de « non-contre-indication » à la pratique de la course à pied en compétition, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ◆ D'un parcours de Prévention Santé (PPS) délivrable sur une plateforme Organisatrice de la FFA pour les majeurs uniquement.

Toutes les licences doivent être en cours de validité à la date de la manifestation. Un contrôle sera fait. Si elle s'avère valide, l'inscription sera prise en compte. Dans le cas contraire une licence ou un certificat médical devra être ajouté au dossier d'inscription, ou fourni lors du retrait du dossard pour le certificat médical ou présentée pour la licence.

Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les déclarations sur l'honneur ne seront pas acceptées à la place des certificats médicaux.

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical** d'absence de « *contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition* », même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**Les athlètes mineurs** devront être en possession d'une autorisation parentale de participation.

**Les tarifs des droits d'inscription en ligne** sont les suivants :

- ◆ A1 : 27 € jusqu'au jeudi 09 Avril 2026 12h.
- ◆ A2 et A3 : 20 € jusqu'au jeudi 09 Avril 2026 12h.
- ◆ A4 : 8 € jusqu'au jeudi 09 Avril 2026 12h.
- ◆ **Pas d'inscription sur place le jour de la course.**

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au jeudi 09 Avril 2026 à 12h00. Au-delà de cette date, les inscriptions seront possibles uniquement au gymnase des Droits de l'Homme :

- ◆ Samedi 11 Avril 2026 de 14h00 à 17h00 ; tarif : **30 €** pour les courses A1, **25 €** pour les courses A2 et A3, **10€** pour la course A4

**Seules seront prises en considération les inscriptions accompagnées du règlement des droits d'inscription et répondant aux critères de licence et/ou de certificat médical ou PPS décrits ci-dessus.**

Si le certificat médical ou PPS n'a pas été fourni lors de l'inscription en ligne, il devra être **obligatoirement** fourni au format papier. **Il sera conservé par l'organisateur.**

Si l'autorisation parentale n'a pas été fournie lors de l'inscription en ligne, elle devra être **obligatoirement** fournie au format papier. **Elle sera conservée par l'organisateur.**

Les justificatifs sous forme dématérialisée (exemple : téléphone portable) ne sont pas acceptés.

## **DOSSARDS**

Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 8h15 et jusqu'à 9h45 ou lors de la permanence du samedi 11 avril 2026 de 14h00 à 17h00 au gymnase des Droits de l'Homme.

Le dossard est fourni par l'organisateur. Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles pendant la totalité de l'épreuve.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **PARCOURS**

Les parcours traversent le site des sources de la Bièvre sur routes et chemins forestiers. Ils sont composés d'une grande boucle principalement en nature sur terrain vallonné et avec un tronçon sur route (D129) entre le gymnase et la forêt, qui est commun au départ et à l'arrivée.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes handisport en fauteuil. Le transport de Joëlettes y est cependant possible.

Le site n'est pas exclusivement réservé à la manifestation, l'organisateur souhaite un respect mutuel entre promeneurs et concurrents.

## **RAVITAILLEMENT**

Un Ravitaillement uniquement en eau + sucre autour du 12k pour la course A1.

Pas de ravitaillement sur les autres parcours, épreuves en autosuffisance.

Un Ravitaillement est organisé à l'arrivée

## **CLASSEMENT ET RECOMPENSES**

Le chronométrage est assuré par l'EASQY responsable de la diffusion des résultats et de leur transmission à la CDR des Yvelines et à la FFA. Ils seront consultables sur le site internet à partir du 12 Avril 2026 en soirée. Le chronométrage est assuré par transpondeurs électroniques intégrés au dossard.

Un lot sera remis à chaque arrivant.

Pour l'ensemble des épreuves, des récompenses spécifiques seront décernées :

- ◆ Aux 3 premiers du classement scratch masculin et féminin ;
- ◆ Pour la course A-1, aux premiers des catégories juniors - masculin et féminin ;
- ◆ Pour la course A-2, aux premiers des catégories cadets et juniors - masculin et féminin ;

Les personnes récompensées devront être présentes lors de la remise des prix qui aura lieu à partir de 12h00 au gymnase des Droits de l'Homme pour les courses. La remise des prix de la course A4 sera à 10h45

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Une consigne sera mise en place. Il est vivement conseillé de n'y laisser aucun objet de valeur.

Le stationnement des véhicules sera autorisé sur le parking de la zone Ariane jusqu'à 14h00. Un fléchage sera mis en place pour diriger vers celui-ci.

Il est interdit de courir avec un chien ou tout autre animal, avec une poussette ou d'être accompagné d'un cycliste.

## **ASSISTANCE MEDICALE**

Elle est assurée sur le parcours par la Croix Rouge et un médecin. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

## **SECURITE**

La circulation sera temporairement interdite par arrêté municipal aux véhicules sur la route de Saint-Cyr-l'Ecole (D129). Les carrefours seront protégés par la police municipale et des signaleurs bénévoles. Aucun échauffement en zone non sécurisée ne sera toléré.

## **ASSURANCE**

La responsabilité civile de l'organisateur est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de la MACIF (contrat n°11973725 E). Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommage corporel. Il est vivement conseillé aux autres concurrents de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation.

## **DROIT A L'IMAGE**

Du fait de sa participation, le concurrent (et ses ayant-droits) renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayant-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **PROTECTION DE LA VIE PRIVEE**

Les données à caractère personnel communiquées à l'organisation feront l'objet d'un traitement automatisé aux fins de gestion de la demande. Le concurrent dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

Le concurrent peut exercer ses droits par une demande à l'adresse email [guyancourse@gmail.com](mailto:guyancourse@gmail.com). La demande doit comporter les, nom, prénom, année de naissance, adresse postale complète et être accompagnée de la copie d'un titre d'identité portant la signature du demandeur. La décision du concurrent doit être communiquée au plus tard le 03 Avril 2025 à 12h00 afin que les mesures adéquates soient prises.

## **CAS DE FORCE MAJEURE**

Si la course devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourrait être effectué, ni aucune indemnité perçue. De même en cas de non-participation, aucun remboursement ne sera accordé.

## **RENSEIGNEMENTS**

Contact mail

[guyancourse@gmail.com](mailto:guyancourse@gmail.com)

## **REGLEMENT SPECIFIQUE AUX COURSES ENFANTS N°E-1, E-2, E-3 et E-4**

Les inscriptions des enfants peuvent être réalisées jusqu'au jeudi 09 avril 2026 à 12h00 via le lien suivant :

: [La Guyancourse 2026 » Inscrivez-vous en ligne ! | onsinscrit.com](#)

### **PAS D'INSCRIPTIONS LE JOUR DE LA COURSE**

Le retrait des dossards sera possible, sur site, au gymnase des Droits de l'Homme :

- ◆ Le samedi 11 avril 2026 de 14h00 à 17h00 ;
- ◆ Le dimanche 12 avril 2026 de 8h15 à 9h15

La participation à la compétition est soumise à la fourniture obligatoire, soit d'une licence soit d'un certificat médical (se référer aux conditions générales de participation pour tous les détails), soit d'un questionnaire Santé (QS) à réponses toutes négatives.

Si le certificat médical n'a pas été fourni lors de l'inscription en ligne, il devra être **obligatoirement** fourni au format papier lors du retrait du dossard. **Il sera conservé par l'organisateur.**

L'autorisation parentale est obligatoire pour les enfants non licenciés ou pour les enfants licenciés non-inscrits par leur club. Si l'autorisation parentale n'a pas été fournie lors de l'inscription en ligne, elle devra être **obligatoirement** fournie au format papier. **Elle sera conservée par l'organisateur.**

L'organisateur se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le seul but de promouvoir la manifestation sur tout support, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Les inscriptions sont à 4€ pour les courses n°E-1, E-2 et E-4. Gratuit pour la course E-3

Le parcours des courses E-1, E-2 et E-3 n'emprunte aucune voie ouverte à la circulation, il reste autour de l'enceinte du stade des Droits de l'Homme.

Le parcours de la course E-4 traverse le site des sources de la Bièvre sur routes et chemins forestiers. Ils sont composés d'une grande boucle principalement en nature sur terrain vallonné et avec un tronçon sur route (D129) entre le gymnase et la forêt, qui est commun au départ et à l'arrivée.

Seule l'épreuve E-4 (2km Benjamin(e)s/ 3km minimales) sera chronométrée.

Une équipe d'assistance médicale sera présente au gymnase des Droits de l'Homme (Croix-Rouge et médecin).

Chaque participant recevra un lot et des trophées seront remis aux 3 premier(e)s de chaque catégorie.

La remise des récompenses des courses enfants est prévue vers 10h00

## FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE - OBLIGATOIRE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ père, mère, tuteur, tutrice (rayer les mentions inutiles) de l'athlète \_\_\_\_\_ autorise ce dernier à participer à la course n° \_\_\_\_ de la Guyancourse du 12 Avril 2026

En autorisant le mineur ci-dessus mentionné, j'accepte le règlement de la Guyancourse.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_.

Signature

Courses n°**E-1** Eveil Athlétique né(e)s entre 2017 et 2019, **E-2** Poussin(e)s né(e)s entre 2015 et 2016 , **E-3** Athlète handisport né(e)s entre 2015 et 2009 et **E-4** Benjamin(e)s/minimes né(e)s entre 2014 et 2011